

Le délégué à la fermeture de Fessenheim invoque un nouveau motif pour arrêter la centrale

Le Monde.fr avec AFP | 21.01.2014 à 11h44 • Mis à jour le 21.01.2014 à 14h35



Vue de la centrale de Fessenheim qui aura 40 ans en 2017. | AFP/SEBASTIEN BOZON

Le gouvernement envisage d'invoquer un motif politique pour procéder à la mise à l'arrêt en 2016 de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), uniquement possible jusqu'ici pour des raisons de sécurité ou économiques, a annoncé le [nouveau délégué interministériel](http://planete/article/2014/01/15/fessenheim-un-nouveau-delegue-a-la-fermeture-et-un-nouveau-calendrier_4348476_3244.html) ([/planete/article/2014/01/15/fessenheim-un-nouveau-delegue-a-la-fermeture-et-un-nouveau-calendrier_4348476_3244.html](http://planete/article/2014/01/15/fessenheim-un-nouveau-delegue-a-la-fermeture-et-un-nouveau-calendrier_4348476_3244.html)) chargé de la fermeture de Fessenheim, Jean-Michel Malerba, [dans un entretien](http://www.dna.fr/edition-de-guebwiller/2014/01/21/l-arret-en-2016-toujours-d-actualite) (<http://www.dna.fr/edition-de-guebwiller/2014/01/21/l-arret-en-2016-toujours-d-actualite>) aux *Dernières nouvelles d'Alsace*, mardi 21 janvier.

« Jusqu'ici, une fermeture ne peut être décidée que par l'Autorité de sûreté nucléaire pour des motifs de sécurité ou par l'exploitant pour des raisons économiques, rappelle-t-il, « mais un troisième motif de fermeture pourrait être la politique énergétique, à l'initiative de l'Etat », ajoute-t-il, précisant par ailleurs que la « réduction de la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 relève » de la politique énergétique du gouvernement.

Ces déclarations s'inscrivent dans la lignée de la nouvelle stratégie adoptée par le gouvernement pour tenir la promesse présidentielle de fermer Fessenheim en 2016. Dans l'état actuel de la législation, ni le gouvernement ni le parlement ne peuvent imposer la fermeture d'un réacteur : la décision ne peut être prise que par l'ASN, en cas de risques, ou par EDF, pour des raisons de stratégie industrielle. Or, l'ASN a jugé que les deux réacteurs de Fessenheim étaient aptes à fonctionner dix ans de plus, sous réserve de travaux de renforcement. Et EDF n'a aucun intérêt économique à renoncer à cet outil de production sur lequel il a engagé de coûteux travaux de modernisation. La troisième voie que le gouvernement entend instaurer pourrait contourner ces deux difficultés.



PUBLICITE

CULTURES WITH VIVENDI (#)

Promouvoir la place des femmes dans la création artistique.
Retrouvez l'interview de Laurence Equilbey.

(#)

#ayl_lemonde_41604332523315446 a:not(.lien_interne), article

#ayl_lemonde_41604332523315446 img{ border: 0; }

Lire les explications : [Le stratagème du gouvernement pour fermer la centrale de Fessenheim](http://planete/article/2014/01/16/le-stratageme-du-gouvernement-pour-fermer-la-centrale-de-fessenheim_4348661_3244.html) (/planete/article/2014/01/16/le-stratageme-du-gouvernement-pour-fermer-la-centrale-de-fessenheim_4348661_3244.html)

L'ÉCHÉANCE DE 2016 MISE EN DOUTE

Fessenheim, exploitée par EDF, est la seule des 19 centrales françaises (58 réacteurs au total) dont la fermeture a été annoncée par le président François Hollande, pour la fin de 2016. Mais l'ancien délégué interministériel Francis Rol-Tanguy, devenu en octobre directeur de cabinet du ministre de l'écologie Philippe Martin, avait estimé que son démantèlement proprement dit ne pourrait pas commencer avant 2018.

En service depuis 1977, Fessenheim est dotée de deux réacteurs d'une puissance de 900 mégawatts chacun. Elle est très décriée par les écologistes, qui réclament sa fermeture en mettant notamment en avant des risques sismiques et d'inondation.

Par ailleurs, l'étude d'impact sur les conséquences de la fermeture en termes d'emplois, confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) « *devrait être rendue avant la fin du mois* », a également précisé le délégué interministériel.

Jean-Michel Malerba a prévu de se rendre en Alsace « *au plus tard la semaine prochaine* » pour rencontrer les élus, les représentants administratifs et la direction de la centrale.

